



Type : session ordinaire

Présents : Céline DANGLA / Marie-Sylvie DELARSE / Laurie DESPIS—CARMONA / Nicolas DUCOURAU / Régis DURAND / Sébastien FAVOTTO / Susan FURTAK / Jean-Marc LECERF / Alain PALAS / Alain REFUTIN

Le quorum de 8 est atteint.

Pouvoirs : Céline COULY-FEIX donne pouvoir à Marie-Sylvie DELARSE
Nadine DESPIS donne pouvoir à Céline DANGLA
Nathalie LISCH donne pouvoir à Alain REFUTIN
Nicolas LEMOINE donne pouvoir à Nicolas DUCOURAU

Absent excusé : Pierre RAYO

Secrétaire de séance : Jean-Marc LECERF

Séance : Salle du conseil Début : 20 h 00 Fin : 21 h

Ordre du jour :

1. Délibération :
 - Affectation du résultat
 - Vote du Budget Primitif 2024
 - Vote des taux communaux 2024
 - Demande de subvention au conseil départemental 31 pour le changement du système de chauffage de la cantine et de la salle des professeurs
 - Demande de subvention au conseil départemental 31 pour le ravalement de façade de la maison des associations
 - Demande de subvention au conseil départemental 31 pour la rénovation et le désamiantage de la charpente du boulodrome
 - Demande de subvention à la D.D.T. 31 de la Dotation Globale de Décentralisation pour la modification du P.L.U.
2. Questions diverses

1. AFFECTATION DU RESULTAT

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	422 588.75 €
- un déficit de fonctionnement de :	0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	99 521.98 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	323 066.77 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	422 588.75 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	-43 078.98 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	-700.68 €
Besoin de financement F	=D+E -43 779.66 €
AFFECTATION = C	=G+H 422 588.75 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum; couverture du besoin de financement F	150 000.00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	272 588.75 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

2. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet du Budget Primitif 2024.

Il rappelle que le budget primitif est voté par chapitre, après approbation du compte administratif 2023, de l'affectation des résultats 2023 et de la reprise des restes à réaliser.

L'équilibre par section du budget primitif 2024 s'établit comme suit :

- Dépenses de fonctionnement : **599 543.75 Euros**
- Recettes de fonctionnement : **599 543.75 Euros**

- Dépenses d'investissement : **319 517.66 Euros**
- Recettes d'investissement : **319 517.66 Euros**

Il explique que l'instruction comptable et budgétaire M57 autorise le Conseil Municipal à déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT).

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent le Budget Primitif 2024 et délègue au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

3. VOTE DES TAUX COMMUNAUX 2024

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts (CGI) selon lesquelles le conseil municipal vote chaque année les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (TH).

En conséquence, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de maintenir en 2024 comme suit les taux au niveau de ceux de 2023 :

TAXES	Taux 2023 (rappel)	Taux 2024
Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	33.00	33.00
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	69.00	69.00
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale (TH)	12.92	12.92

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de voter pour 2024 les taux suivants :

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties : **33.00 %**
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : **69.00 %**
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale : **12.92 %**

4. DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL 31 POUR LE CHANGEMENT DU SYSTEME DE CHAUFFAGE DE LA CANTINE ET DE LA SALLE DES PROFESSEURS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le chauffage de la salle des professeurs et des deux réfectoires de l'école élémentaire, composé de petits convecteurs électriques, n'est plus performant et est énergivore. Il y a lieu d'installer un nouveau système de chauffage et dans le cadre de la rénovation énergétique il serait judicieux de choisir un système avec pompe à chaleur.

Monsieur le Maire informe qu'il a fait établir un devis par la société « **Multi Services Industriel** », pour un montant H.T. de **8 313.34 euros**.

Il explique qu'il serait judicieux de faire une demande de subvention au Conseil Départemental de la Haute-Garonne, pour soulager les finances communales.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications, délibère favorablement et mandate Monsieur le Maire pour qu'il procède à une demande de subvention au taux le plus élevé possible auprès du Conseil Départemental afin de soulager les finances communales.

5. DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL 31 POUR LE RAVALEMENT DE FAÇADE DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le revêtement des façades de la « maison des associations » est vétuste et endommagé par les intempéries, ce qui génère des infiltrations d'eau. Afin de préserver ce bâtiment, qui est situé au centre du village, il serait judicieux de procéder à des travaux de ravalement des façades.

Monsieur le Maire informe qu'il a fait établir un devis par la société « **SOL FACADE** », pour un montant H.T. de **32 821.65 euros**.

Il explique qu'il serait judicieux de faire une demande de subvention au Conseil Départemental de la Haute-Garonne, pour soulager les finances communales.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications, délibère favorablement et mandate Monsieur le Maire pour qu'il procède à une demande de subvention au taux le plus élevé possible auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne, afin de soulager les finances communales.

6. DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL 31 POUR LA RENOVATION ET LE DESAMIANTAGE DE LA CHARPENTE DU BOULODROME

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la toiture du boulodrome est vétuste. Elle est composée de plaques amiante ciment et présente des infiltrations d'eau. Il y a lieu de procéder à des travaux de rénovation afin de préserver le bâtiment.

Monsieur le Maire informe qu'il a fait établir des devis :

- par l'entreprise « **Michel EDELIN** », pour un montant H.T. de **24 823.00 euros**, pour la toiture,
- par la société « **CARRERE SAS** » pour un montant H.T. de **22 100.00 euros**, pour le désamiantage.

Il explique qu'il serait judicieux de faire une demande de subvention au Conseil Départemental de la Haute-Garonne, pour soulager les finances communales.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications, délibère favorablement et mandate Monsieur le Maire pour qu'il procède à une demande de subvention au taux le plus élevé possible auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne, afin de soulager les finances communales.

7. DEMANDE DE SUBVENTION A LA D.D.T. 31 DE LA DOTATION GLOBALE DE DECENTRALISATION POUR LA MODIFICATION DU P.L.U.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 22 septembre 2022, le Conseil Municipal a décidé de procéder à la révision de son Plan Local d'Urbanisme (PLU), afin de mieux maîtriser le développement de son urbanisation et l'aménagement de son territoire.

La consultation des bureaux d'études susceptibles de réaliser la maîtrise d'œuvre de cette opération s'est réalisée sous la forme d'un marché à procédure adaptée (MAPA).

Cette consultation a abouti au choix du groupement mené par la société « **KARTHEO URBANISME** », avec laquelle notre Commune a contracté le 15 juin 2022.

Le montant de cette étude s'élèvera pour notre commune à **31 050.00 € HT**, soit **37 260.00 € TTC**, incluant son évaluation environnementale.

En conséquence, conformément à l'article L132-15 du Code de l'Urbanisme et dans les conditions définies aux articles L1614-1 et L1614-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications, délibère favorablement et mandate Monsieur le Maire pour qu'il procède à une demande de subvention pour ces dépenses, au titre de la Dotation Globale de Décentralisation.

8. QUESTIONS DIVERSES

8.1 ELECTION EUROPEENNE

Affectation des créneaux horaires pris par les élus le 9 juin 2024 :

- 8h – 10h : Nadine DESPIS / Alain PALAS/ Régis DURAND
- 10h – 12h : Nicolas DUCOURAU / Sébastien FAVOTTO
- 12h – 14h : Susan FURTAK / Jean- Marc LECERF
- 14h – 16h : Céline DANGLA / Alain REFUTIN
- 16h – 18h : Laurie DESPIS—CARMONA / Jean- Marc LECERF

**Le Secrétaire de séance,
Jean-Marc LECERF**



**Le Maire,
Alain PALAS**

